

L'écoconditionnalité, nouveau critère pour l'attribution de subventions

Pour obtenir certaines aides financières publiques, une association peut être amenée à respecter différents critères, notamment environnementaux ou sociaux. Focus sur l'écoconditionnalité et l'égaconditionnalité.

L'écoconditionnalité des subventions est un principe qui lie l'accès à des financements publics à la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement. Si cela peut être perçu comme de nouvelles contraintes pesant sur les associations, la mise en œuvre de ces nouvelles conditions est une mesure incitative et l'opportunité pour les financeurs d'accompagner les associations dans leur transition écologique, comme ces deux exemples l'illustrent.

FDVA dans le Nord : un pas vers la transition écologique

« En 2018, dès la première campagne du Fonds de développement de la vie associative (FDVA), le département du Nord, sur la base de l'appel à manifestation d'intérêt régional, a proposé d'inclure un critère lié à la transition écologique », explique Denis Dhalluin, directeur de la maison des associations (MDA) de Tourcoing. Cette démarche s'est construite avec le délégué départemental à la vie associative du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) et la commission de la vie associative, composée d'élus et d'experts associatifs, comme la MDA de Tourcoing. Au-delà de l'aspect financier, cette approche a favorisé une réflexion collective et une action concertée en faveur de la transition écologique. Ce département a ainsi décidé d'introduire des critères environnementaux dans le processus d'attribution des subventions aux associations.

Il ne s'agissait pas de prioriser uniquement les associations dont l'objet principal était la transition écologique, mais d'évaluer, sous l'angle de leur contribution à cette transition, les projets proposés, quelle que soit leur activité principale (sport, culture, solidarité, social...). Malgré des budgets relativement modestes alloués aux associations, généralement entre 1500 et 1700 euros, l'incitation à intégrer des aspects écologiques dans leurs activités a permis de mobiliser un nombre croissant d'acteurs associatifs. Cette dynamique a témoigné d'un réel engagement pour les enjeux environne-

mentaux au sein du tissu associatif local. Les points d'appui à la vie associative, rassemblés désormais sous l'appellation Guid'Asso, accompagnent les associations à intégrer la dimension écologique dans la conception et la rédaction de leurs projets, et proposent des formations thématiques sur la réalisation d'événements écoresponsables ou la mise en place de projets de transition écologique. « Quand on conditionne en partie un financement public à un critère de transition écologique, on observe qu'il y a une influence sur la nature des projets qui sont déposés », analyse le directeur de la MDA de Tourcoing. Le nombre croissant de dossiers axés sur cette thématique témoigne de l'efficacité de cette mesure incitative. Des clubs de théâtre repensent leur mobilité et des associations sportives s'engagent dans la réduction des déchets, autant d'exemples qui illustrent la diversité des projets soutenus. Ce sont des petits pas, mais surtout des réflexions qui initient un processus de changement de pratiques, avec une prise de conscience qu'en tant qu'acteur associatif, chacun a un rôle à jouer.

DÉFINITION DU FDVA

Le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) est un dispositif de soutien financier mis en place par l'État pour accompagner les dynamiques associatives. Ce fonds a deux objectifs principaux : la formation des bénévoles et l'aide aux petites associations dans leur fonctionnement et la mise en place de projets innovants. Il est géré au niveau départemental par les services de l'État, souvent en collaboration avec des instances locales ou régionales. Les associations désirant bénéficier de ce soutien doivent déposer un dossier de demande lors des appels à projets, qui sont généralement lancés une fois par an.

Site officiel sur le FDVA : s.421.fr/TRPoJYgc

À Bordeaux : une approche progressive

Pour Camille Choplin, adjointe au maire, en charge de la vie associative et initiatives citoyennes à Bordeaux (Gironde), la ville est un écosystème et l'action municipale n'a de sens que lorsqu'elle se construit avec les habitantes et les habitants ainsi que l'ensemble des associations qui maille le